

RGPD Préfecture de la Loire Recensement Vignal Table des matières

Activité n°1 : Représentation de l'État.....	3
Activité n°2 : Contrôles- Sanctions- Contentieux.....	5
Activité 2.1 Ordre public et sécurité.....	5
Activité 2.2 Polices administratives.....	7
Activité 2.3 Réglementation générale, associations et fondations.....	9
Activité 2.4 Sécurité routière.....	11
Activité 2.5 Gestion des ressources humaines.....	13
Activité 2.6 Étrangers.....	15
Activité 2.7 Élections.....	17
Activité 2.8 Expertise ressources titres.....	19
Activité 2.9 Contrôle de légalité et affaires juridiques.....	21
Activité 2.10 Politique de la ville et aménagement du territoire, hébergement et logement.....	23
Activité n°2.11 : Ordre public et sécurité.....	25
Activité n° 3 : Polices administratives.....	27
Activité n° 4 : Réglementation générale, associations et fondations (SIV).....	29
Activité n°5 : Communication.....	31
Activité n° 6 : Sécurité routière.....	33
Activité n°8 : Qualité, accueil et performance (PAN/ CNI-PASS).....	35
Activité 9 Gestion des ressources humaines.....	36
Activité 11 Santé et médecine de prévention.....	39
Activité 13 Finances, immobilier, logistique.....	41
Activité 14 Étrangers.....	43
Activité 15 Élections.....	45
Activité 16 Coordination des politiques publiques.....	47
Activité 17 Expertise ressources titres (CNIS PASS + PCA).....	49
Activité 17.1 Expertise ressources titres.....	51
Activité 17. 2 Expertise ressources titres Fraude.....	53

Activité 18 Contrôle de légalité et affaires juridiques.....	55
Activité 18.1 Affaires juridiques.....	57
Activité 18 .2 Contrôle de légalité eires juridiques	58
Activité 19 Politique environnementale.....	59
Activité 20 Versement de subventions Activité 20 Versement de subventions.....	61
Activité 20.1 Versement de subve	62
Activité 20.2 Mission développement économique et emploi.....	64
Activité 21 Politique de la ville et aménagement du territoire, hébergement et logement.....	65

Activité n°1 : Représentation de l'État

Finalités	
Finalité 1	Gestion des affaires réservées
Finalité 2	Traitement et suivi des interventions
Finalité 3	Distinctions honorifiques
Finalité 4	Relations avec les élus du département
Finalité 5	Protocole, déplacements et cérémonies officielles
Bases de licéité	
RGPD	OUI - Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police justice)	Non
Titre IV (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Élus
	Usagers
	Responsables d'organismes publics ou privés
	Membres de la société civile
	Agents de l'État
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, justificatifs
	Photos
	Selon les besoins (dossiers de décorations, relations avec les élus ou les associations...), données dites sensibles : opinions politiques, religieuses, philosophiques ou syndicales, s sexualité.
	Éléments relatifs à la vie personnelle
	Éléments relatifs à la vie professionnelle
	Coordonnées professionnelles et/ou personnelles
	Selon les besoins (dossiers de décorations...): enquête d'honorabilité (infractions et condamnations)
	Informations diverses transmises par l'utilisateur
	Historique des demandes et des échanges
Catégories de destinataires	
	Services en charge du traitement
	Autres services / autres organismes (autres administrations, services de police et de gendarmerie, cabinets du Gouvernement, services de la présidence de la République, grande chancellerie de la Légion d'honneur)
	Personnes concernées (intervenant, récipiendaire, élu)
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Courriers d'intervention : 30 ans
	Dossiers de distinctions honorifiques : 50 ans
Mesures de sécurité	

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour 05/12/2023

Activité n°2 : Contrôles- Sanctions- Contentieux

Activité 2.1 Ordre public et sécurité

Finalités

- Finalité 1 Manifestations sur la voie publique et grands rassemblements
- Finalité 2 Hospitalisation en soins psychiatriques sans consentement
- Finalité 3 Gens du voyage
- Finalité 4 Enquêtes administratives
- Finalité 6 Concours de la force publique

Bases de licéité

- RGPD Oui-Article 6 1 (e)
- Titre III LIL(police-justice) Non
- Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat) Oui (lutte contre la radicalisation)

Fondements juridiques

décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Usagers
Patients (personnes présentant une menace à l'ordre public)

Catégories de données traitées

Identité, coordonnées personnelles et professionnelles, immatriculation des véhicules
Photo
Vie personnelle (éléments relatifs à la famille de la personne intéressée)
Données sensibles: santé (personnes hospitalisées sous contrainte), potentiellement tout type de donnée sensibles (notamment pour les déclarations de manifestations selon leur objet)
Données d'infractions et condamnations pénales
Données relatives aux enquêtes (objet de la demande, synthèse de l'enquête, avis rendu)

Catégories de destinataires

Services en charge des traitements et direction du cabinet
Forces de l'ordre
tribunaux
Service national des enquêtes administratives de sécurité

Existence de transferts de données hors UE

Non

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour 12/12/23

Activité 2.2 Polices administratives

Finalités

- Finalité 1 Vidéo-protection
- Finalité 2 Armes, explosifs, activités pyrotechniques et artificiers
- Finalité 3 Réglementation aérienne
- Finalité 4 Débits de boissons et établissements assimilés
- Finalité 5 Activités privées de surveillance et de gardiennage ; gardes particuliers
- Finalité 6 Polices municipales
- Finalité 7 Sûreté aéroportuaires et portuaires
- Finalité 8 Manifestations sportives
- Finalité 9 Activités de chasse et de pêche
- Finalité 10 Chiens dangereux
- Finalité 11 Convoyeurs de fonds

Bases de licéité

- RGPD Oui- Article 6 1 (e)
- Titre III LIL Non
(police-justice)
- Titre IV Non
(renseignement, sûreté de l'Etat)

Fondements juridiques

décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Usagers
Professionnels
Candidats (activités privées de sécurité, policiers municipaux, agents de sûreté)

Catégories de données traitées

Données d'identification, coordonnées personnelles et professionnelles
Vie professionnelle (nom de l'employeur, SIRET, caractéristiques de l'arme, prestation de serment, n° de carte et date de délivrance pour les détenteurs d'armes, injonction préfectorale et notification de la décision du préfet pour les interdictions de détention d'armes, type de licence et horaire de fermeture pour les débits de boissons, résultats d'enquêtes administratives –favorable/défavorable- menées comme pour la sûreté aéroportuaire)
Données sur la manifestation sportive projetée et les activités en lien avec les réglementation aérienne comme survol de drones, lâcher de ballon (date, horaire, parcours ou lieu, nombre de personnes attendues)
Données concernant les débits de boissons (type de licence, horaire de fermeture, fermeture définitive ou cession du fonds de commerce)
Données sensibles : santé (aptitude médicale pour le port d'armes par les policiers municipaux et les convoyeurs)
Données relatives aux infractions et aux condamnations
Données de localisation (pour les carrières d'où proviennent les artifices, lieu faisant l'objet de la vidéoprotection ou lieu d'utilisation projetée pour les explosifs)

Catégories de destinataires

Services en charge des traitements
Membres de la commission départementale de vidéoprotection
Forces de l'ordre, autorité judiciaire
Autres administrations (ARS, mairies)
Formateurs (chiens dangereux)

**Existence de transferts
de données hors UE**

Non

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la
Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour 12/12/2023

Service : Bureau juridique interministériel

Activité 2.3 Réglementation générale, associations et fondations

Finalités

- Finalité 1 Législation funéraire (le RGPD ne concerne pas les personnes décédées)
Finalité 4 Associations

Bases de licéité

- RGPD Oui- Article 6 1 (e)
Titre III LIL(police-justice) Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat) Non

Fondements juridiques

décret n° 2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Usagers/ déclarants
Membres des associations/fondations
Professionnels (gérants d'entreprises)

Catégories de données traitées

Données d'identification, coordonnées personnelles et professionnelles, CNI
Vie personnelle (situation familiale, nationalité)
Vie professionnelle (fonction, poste occupé, types de licences, diplômes obtenus, attestations, éléments contenus dans les cv, tout autre document justifiant du parcours professionnel du demandeur pour obtenir le titre souhaité, domaine d'habilitation, date de la décision administrative)
Eléments d'ordre économique et financier (Siret, K-Bis, RIB)
Données de localisation (adresse de l'évènement)
Condamnations pénales ou infractions (casier judiciaire pour les opérateurs funéraires)

Catégories de destinataires

Services internes en charge des traitements
Forces de l'ordre
Administrations (mairies, hôpitaux, offices du tourisme), Atout France, Autorité judiciaire
Représentants des associations et fondations
Citoyens

Existence de transferts de données hors UE

Non

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour 12/12/23
Service : Bureau juridique interministériel

Activité 2.4 Sécurité routière

Finalités

- Finalité 1 Gestion des professions réglementées (Taxis, VTC, fourrières, auto-écoles, dépanneurs autoroutiers, centres de sensibilisation à la sécurité routière etc.)
- Finalité 2 Police administrative (suspension du permis de conduire, commissions médicales, récupération de points etc.)

Bases de licéité

RGPD	OUI- Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL(renseignement, sûreté de l'Etat)	Non

Fondements juridiques

décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Gérants d'entreprises
Chauffeurs professionnels
Professionnels de santé
Automobilistes particuliers
Membres d'associations

Catégories de données traitées

Données d'identification, coordonnées, justificatifs...
Données concernant des infractions et des condamnations
Données dites sensibles : s
Éléments relatifs à la vie personnelle
Éléments relatifs à la vie professionnelle

Catégories de destinataires

Service en charge de la sécurité routière
Forces de l'ordre
Agents du Conseil départemental
Autorités judiciaires

Existence de transferts de données hors UE

Non

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour 12/12/23

Service : Bureau juridique interministériel

Activité n°2.5 Gestion des ressources humaines

Finalités

- Finalité 1 Processus de recrutement des contractuels, des apprentis, des stagiaires et des personnels en service civique
- Finalité 2 Gestion administrative des agents
- Finalité 3 Gestion de la campagne des entretiens annuels professionnels
- Finalité 4 Gestion des avancements et des mobilités
- Finalité 5 Entretiens menés par le conseiller mobilité carrière et réalisation des bilans de compétence
- Finalité 6 Suivi des absences
- Finalité 7 Gestion de la paye (traitements, primes, astreintes, GIPA, remboursement domicile travail etc.)
- Finalité 9 Organisation des élections professionnelles
- Finalité 10 Gestion du temps de travail (temps partiel, interventions, heures supplémentaires etc.) et organisation du travail
- Finalité 11 Gestion relative aux demandes des comptes épargne temps des agents
- Finalité 12 Gestion du dispositif de télétravail
- Finalité 15 Gestion des procédures disciplinaires
- Finalité 16 Gestion du contentieux

Bases de licéité

- RGPD Oui
- Article 6 (1) c
- le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la préfecture est soumise, notamment :
- Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié (droits/obligations/gestion des contractuels)
 - Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 (formation)
 - Décret n° 2009-1065 du 28 août 2009 (CET)
 - Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature
 - Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 (comités sociaux d'administration)
 - Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 (compte personnel de formation)
- Pour les autres finalités, la base juridique est l'article 6 (1) f du RGPD : le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la préfecture (gérer les moyens humains nécessaires à la réalisation de ses missions)

Titre III LIL(police-justice) Non

Titre IV LIL(renseignement, sûreté de l'Etat) Non

Catégories de personnes concernées

Candidats à un poste de contractuel
Agents titulaires et contractuels
Volontaires en service civique
Stagiaires et apprentis

Catégories de données traitées

Données d'identification, coordonnées personnelles et professionnelles, photos
Vie personnelle et justificatifs (situation familiale)

Vie professionnelle (éléments contenus dans le CV, poste occupé, position administrative, formations suivies et besoins exprimés, appréciation de l'agent et souhait éventuel de mobilité, dates des différents congés, des absences, dates de départ, jours de télétravail, nom du prestataire de service etc.)

Eléments d'ordre économique et financier (RIB, avis d'imposition, bulletins de paie, rémunération versée dont mo des primes, heures supplémentaires, imputations budgétaires etc.)

Présence et discipline : aperçu des présences, motifs des absences, mesures disciplinaires

Eléments contenus dans le dossier de contentieux

Données sensibles : appartenance syndicale, s religion (selon le droit du travail)

NIR (selon le droit social)

Catégories de destinataires

Services en charge des traitements

Existence de transferts de données hors UE

Non

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à 12/12/23
jour

Service : Bureau juridique interministériel

Activité n°2.6 Étrangers

Finalités

- Finalité 1 Suivi des accords - titres de séjour
- Finalité 2 Suivi des refus de séjour, mesures d'éloignement, décision restrictives de liberté (placement en CRA, assignation à résidence)
- Finalité 3 Suivi des étrangers incarcérés
- Finalité 4 Suivi des contentieux
- Finalité 5 Suivi des demandes d'asile
- Finalité 6 Suivi des naturalisations
- Finalité 7 Traitement des signalements lutte contre la fraude et trouble à l'ordre public

Bases de licéité

RGPD	Oui-Article 6 1 (e)
Titre III LIL(police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non

Fondements juridiques

Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pou des préfets, à
l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et
départements

Catégories de personnes concernées

Professionnels (avocats)

Catégories de données traitées

Données d'identi (dont n° AGDREF, n° OFPRA, n° PRENAT), coordonnées
personnelles et professionnelles, pièces justificatives (photocopie passeport,
titre de séjour, justificatif de domicile). Date de fin de validité titre de
séjour ou passeport
Photo d'identité ; empreintes digitales
Vie personnelle (date et lieu de naissance, nationalité, situation familiale,
composition du foyer)
Vie professionnelle (employeur, profession exercée, nom de l'avocat ; mandat
électoral)
Éléments d'ordre économique et financier (salaire perçu, autres ressources ;
avis d'imposition)
Date et nature d'une décision administrative (refus de séjour, oqtf, assignation
à résidence)
Infractions et condamnations (B 2, casier judiciaire étranger) ; comportement
de l'étranger au regard de l'ordre public ; date de remise en liberté
Données sensibles : santé (antécédents médicaux et si demandeur présente
une situation d'handicap ; suivi donné par l'OFII)
NIR
Éléments juridictionnels (juridiction, n° de recours, décision de la juridiction
rendue, montant des condamnations et des frais irrépétibles)
Données de localisation (lieu d'incarcération de l'étranger détenu ; centre de
rétention administratif où l'étranger est placé ; adresse du centre d'accueil pour
demandeur d'asile)

Catégories de destinataires

Service interne
Réfèrent fraude
Autres préfectures

Ministère de l'intérieur (Direction générale des étrangers en France)
juridictions administratives)

Avocats

Personnes concernées

Existence de transferts de données hors UE

Non

Durée de conservation prévue

Selon le CESEDA

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour à 12/12/23

Service : Bureau juridique interministériel

Activité n°2.7 Élections

Finalités

- Finalité 1 Tenue de la liste des délégués pour les élections
- Finalité 5 Tenue de la liste électorale (établissement et révision)
- Finalité 7 Composition des bureaux de vote
- Finalité 8 Remboursement des frais de campagne
- Finalité 10 Suivi de la composition des conseils municipaux (dont suivi des démissions de maires, adjoints et présidents d'EPCI)

Bases de licéité

RGPD Oui-Article 6 1 (c) et (e)

Titre III LIL(police-justice) Non

Titre IV LIL(renseignement, Non

sûreté de l'Etat)

Fondements juridiques

Décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 relatif à la mise en œuvre de deux traitements automatisés de données à caractère personnel dénommés « Application élection » et « Répertoire national des élus »

Catégories de personnes concernées

Candidats et élus

Agents

Catégories de données traitées

Données d'identification (Etat-civil, date et lieu de naissance), coordonnées personnelles et professionnelles (courriel, téléphone et adresse postale)

Catégories de destinataires

Personnes concernées

Existence de transferts de données hors UE

Non

Durée de conservation prévue

Selon textes cités

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour 12/12/23

Service : Bureau juridique interministériel

Activité n°2.8 Expertise ressources titres

Finalités

Finalité 5 Lutte contre la fraude externe

Bases de licéité

RGPD Oui-Article 6 1 (e)

Titre III LIL(police-justice) Oui

Titre IV LIL (renseignement, sùreté de l'Etat) Non

Fondements juridiques

Décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Agents

Usagers (dont ceux suspectés de fraude)

Catégories de données traitées

Eléments d'identification (dont initiales des agents) coordonnées professionnelles

Type de dossiers, motif des refus

Date de la saisine du procureur

Données relatives aux titres (type, numéro)

Données relatives aux infractions et condamnations (antécédents judiciaires)

Catégories de destinataires

Service en charge des traitements, le référent fraude départemental

Parquet , tribunal judiciaire (pour les fraudes)

Services de police et de gendarmerie

Mairies

Existence de transferts de données hors UE

Non

Durée de conservation prévue

Selon la réglementation

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour 12/12/23

Service : Bureau juridique interministériel

Activité n°2.9 Contrôle de légalité et affaires juridiques

Finalités

- Finalité 1 Suivi des contentieux (hors étrangers)
Finalité 2 Exercice du contrôle de lég

Bases de licéité

- RGPD Oui-Article 6 1 (e)
Titre III LIL(police-justice) Non
Titre IV LIL(renseignement, sùreté de l'Etat) Non

Fondements juridiques

Décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Agents
Usagers
Avocats

Catégories de données traitées

Données d'état civil (ça peut être les initiales de l'agent qui traite un dossier) et coordonnées (personnes concernées par les actes soumis au contrôle de légalité)
Eléments d'ordre juridictionnel: n° de recours, juridiction concernée, sens et date de la décision du tribunal, mo des condamnations et des frais irrépétibles
Potentiellement tout type de données sensibles pour les contentieux.
N° d'actes dans télérecours

Catégories de destinataires

Service en charge des traitements
Juridictions administratives

Existence de transferts de données hors UE

Non

Durée de conservation prévue

Selon la réglementation

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour 12/12/23

Service : Bureau juridique interministériel

Activité n°2.10 Politique de la ville et aménagement du territoire, hébergement et logement

Finalités

Finalité 1 Gestion des expulsions locatives - évolution de la situation du locataire tout au long de la procédure d'expulsion locative (aide à la décision pour octroi du concours de la force publique)

Bases de licéité

RGPD Oui -Article 6 1 (e)
Titre III LIL(police-justice) Non
Titre IV LIL(renseignement, sûreté de l'Etat) Non

Fondements juridiques

Décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Agents
Usagers

Catégories de données traitées

Données d'état civil et coordonnées postales et téléphoniques
Vie personnelle (situation familiale, composition du foyer, logement occupé)
Données d'ordre économique et financier (situation économique-revenus ; mo de la dette locative et autres dettes – dossier Banque de France - du foyer faisant l'objet d'une mesure d'expulsion et rapport d'enquête fait par les services sociaux)
Données sensibles : parfois données de santé (connaissance des pathologies en cas d'expulsion locative)

Catégories de destinataires

Service interne ; les délégués du préfet
Personnes concernées
DDI

Existence de transferts de données hors UE

Non

Durée de conservation prévue

selon la réglementation

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour 12/12/23
Service : Bureau juridique interministériel

Activité n°2.11 : Ordre public et sécurité

Finalités

- Finalité 1 Manifestations sur la voie publique et grands rassemblements
- Finalité 2 Hospitalisation en soins psychiatriques sans consentement
- Finalité 3 Gens du voyage
- Finalité 4 Enquêtes administratives
- Finalité 5 Prévention de la délinquance et de la radicalisation
- Finalité 6 Concours de la force publique

Bases de licéité

	RGPD	Oui-Article 6 1 (e)
Titre III LIL(police-justice)		Non
Titre IV (renseignement, sûreté de l'Etat)		Oui (lutte contre la radicalisation)

Fondements juridiques

décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Usagers
Patients (personnes présentant une menace à l'ordre public)

Catégories de données traitées

Identité, coordonnées personnelles et professionnelles, immatriculation des véhicules
Photo
Vie personnelle (éléments relatifs à la famille de la personne intéressée)
Données sensibles : santé (personnes hospitalisées sous contrainte), potentiellement tout type de donnée sensibles (notamment pour les déclarations de manifestations selon leur objet)
Données d'infractions et condamnations pénales
Données de localisation (lieu de déplacement des patients lors des sorties ou programme de soins, itinéraire parcouru pour les manifestations, lieu de stationnement de caravanes)
Données relatives aux enquêtes (objet de la demande, synthèse de l'enquête, avis rendu)

Catégories de destinataires

Services en charge des traitements et direction du cabinet
Forces de l'ordre
Autres administrations (ARS, hôp psychiatriques, mairies, communautés d'agglomération, service départemental d'incendie et de secours) / tribunaux
Service national des enquêtes administratives de sécurité

Existence de transferts de données hors UE

Non

Durée de conservation prévue

5 ans

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la
Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à 11/12/2023
jour

Service : Bureau juridique interministériel

Activité n° 3 : Polices administratives

Finalités

Finalité 1	Vidéo-protection
Finalité 4	Débites de boissons et établissements assimilés
Finalité 5	Activités privées de surveillance et de gardiennage ; gardes particuliers
Finalité 6	Polices municipales
Finalité 11	Convoyeurs de fonds

Bases de licéité

RGPD	Oui-Article 6 1 (e)
Titre III LIL(police-justice)	Non
Titre IV LIL(renseignement, sûreté de l'Etat)	Non

Fondements juridiques

décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Usagers
Professionnels
Candidats (activités privées de sécurité, policiers municipaux, agents de sûreté)

Catégories de données traitées

Données d'identification, coordonnées personnelles et professionnelles
Vie professionnelle (nom de l'employeur, SIRET, caractéristiques de l'arme, prestation de serment, n° de carte et date de délivrance pour les détenteurs d'armes, injonction préfectorale et notification de la décision du préfet pour les interdictions de détention d'armes, type de licence et horaire de fermeture pour les débits de boissons, résultats d'enquêtes administratives –favorable/défavorable-menées comme pour la sûreté aéroportuaire)
Données sur la manifestation sportive projetée et les activités en lien avec les réglementation aérienne comme survol de drones, lâcher de ballon (date, horaire, parcours ou lieu, nombre de personnes attendues)
Données concernant les débits de boissons (type de licence, horaire de fermeture, fermeture définitive ou cession du fonds de commerce)
Données sensibles : santé (aptitude médicale pour le port d'armes par les policiers municipaux et les convoyeurs)
Données relatives aux infractions et aux condamnations
Données de localisation (pour les carrières d'où proviennent les artifices, lieu faisant l'objet de la vidéoprotection ou lieu d'utilisation projetée pour les explosifs)

Catégories de destinataires

Services en charge des traitements
Membres de la commission départementale de vidéoprotection
Forces de l'ordre, autorité judiciaire
Autres administrations (ARS, mairies)
Formateurs (chiens dangereux)

Existence de transferts de

données hors UE

Non

**Durée de
conservation prévue**

5 ans

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la
Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à
jour 11/12/2023

Service : Bureau des politiques de la sécurité intérieur

Activité n° 4 : Réglementation générale, associations et fondations (SIV)

Finalités

Finalité 7 Immatriculation des véhicules, suivi des professionnels de l'automobile habilités au SIV

Bases de licéité

RGPD Oui-Article 6 1 (e)

Titre III LIL(police-justice) Non

Titre IV LIL(renseignement, sûreté de l'Etat) Non

Fondements juridiques

décret n° 2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Usagers/ déclarants
Professionnels (gérants d'entreprises)

Catégories de données traitées

Données d'identification, coordonnées personnelles et professionnelles, CNI
Vie personnelle (situation familiale, nationalité)
Vie professionnelle (fonction, poste occupé, types de licences, diplômes obtenus, attestations, éléments contenus dans les cv, tout autre document justifiant du parcours professionnel du demandeur pour obtenir le titre souhaité, domaine d'habilitation, date de la décision administrative)
Eléments d'ordre économique et financier (Siret, K-Bis, RIB)
Données de localisation (adresse de l'évènement)
Condamnations pénales ou infractions (casier judiciaire pour les opérateurs funéraires)

Catégories de destinataires

Services internes en charge des traitements
Forces de l'ordre
Administrations
Autorité judiciaire
Citoyens

Existence de transferts de données hors UE

Non

Durée de conservation prévue Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour 11/12/2023

Pôle relation usagers

Activité n°5 : Communication

Finalités

- Finalité 1 Gestion du site internet de la Préfecture
- Finalité 2 Gestion des comptes du Préfet sur les réseaux sociaux
- Finalité 3 Rédaction de lettres d'informations (gestion des abonnés)
- Finalité 4 Communication de crise
- Finalité 5 Relations avec la presse
- Finalité 6 Etablissement de statistiques

Bases de licéité

RGPD OUI

Article 6 1 (e) (missions d'information générale du public et de gestion des crises) et (f) (connaitre le lectorat de ses publications pour mieux cibler ses actualités)

Titre III LIL(police-justice)

Non

Titre IV LIL
(renseignement, sûreté de l'Etat)

Non

Fondements juridiques

décret n° 2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Particuliers
Professionnels

Catégories de données traitées

Données d'identification, coordonnées
Vie personnelle (dans le cadre des messages reçus par la préfecture, si la personne qui écrit en fait état)
Vie professionnelle (employeurs) (dans le cadre des relations avec la presse ou si ça a été communiqué dans le formulaire de contact)
Photos
Potentiellement, données dites sensibles en fonction de la nature des contenus publiés sur internet ou des éléments portés à la connaissance de l'administration par la personne qui remplit le formulaire de co : origine raciale ou ethnique, opinions politiques, religieuses, philosophiques ou syndicales, santé, sexualité.
Données numériques (ex : adresse IP)

Catégories de destinataires

Service communication
Cabinet du Préfet
Autres administrations du département
Ministères (dont cabinets)
Internauts (pour les publications)

Existence de transferts de données hors UE

Oui (réseaux sociaux situés notamment aux Etats-Unis et en Chine)

Durée de conservation prévue Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour 29/11/2023

Service départemental de la communication interministérielle

Activité n° 6 : Sécurité routière

Finalités

- Finalité 1 Gestion des professions réglementées (Taxis, VTC, fourrières, auto-écoles, dépanneurs autoroutiers, centres de sensibilisation à la sécurité routière etc.)
- Finalité 2 Police administrative (suspension du permis de conduire, commissions médicales, récupération de points etc.)
- Finalité 3 Accidentologie

Bases de licéité

	RGPD	OUI -Article 6 1 (e)
Titre III LIL(police-justice)		Non
Titre IV (renseignement, sûreté de l'Etat)		Non

Fondements juridiques

décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Gérants d'entreprises
Chauffeurs professionnels
Professionnels de santé
Automobilistes particuliers
Membres d'associations

Catégories de données traitées

Données d'identification, coordonnées, justificatifs...
Informations d'ordre économique et financiers
Données concernant des infractions et des condamnations
Données dites sensibles : s
Eléments relatifs à la vie personnelle
Eléments relatifs à la vie professionnelle

Catégories de destinataires

Service en charge de la sécurité routière
Forces de l'ordre
Agents du Conseil départemental
Autorités judiciaires
Personnels des chambre des métiers et de l'artisanat

Existence de transferts de données hors UE

Non

Durée de conservation prévue

5 ans

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour

Activité n°8 : Qualité, accueil et performance (PAN/ CNI-PASS)

Finalités

- Finalité 1 Organisation de l'accueil (plannings, annuaires, points d'accueil numérique, standard)
- Finalité 2 Suivi des engagements qualité
- Finalité 3 Mesure de la performance
- Finalité 4 Recueil des demandes des usagers

Bases de licéité

RGPD	Oui -6 1(f) qualité du fonctionnement des services
Titre III LIL(police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non

Catégories de personnes concernées

Usagers
Agents

Catégories de données traitées

Données d'identification, coordonnées
Eléments relatifs à la vie personnelle
Eléments relatifs à la vie professionnelle
Statistiques
Retours qualité
Eléments relatifs aux immatriculations et permis de conduire ainsi qu'aux demandes de cni et passeports

Catégories de destinataires

Services en charge des traitements

Existence de transferts de données hors UE

Non

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour 11/12/2023

Service Pôle relation usagers

Activité n°9 Gestion des ressources humaines

Finalités

- Finalité 1 Processus de recrutement des agents titulaires des contractuels, des apprentis, des stagiaires et des personnels en service civique
- Finalité 2 Gestion administrative des agents
- Finalité 3 Gestion de la campagne des entretiens annuels professionnels
- Finalité 4 Gestion des avancements et des mobilités
- Finalité 5 Entretiens menés par le conseiller mobilité carrière et réalisation des bilans de compétence
- Finalité 6 Suivi des absences
- Finalité 7 Gestion de la paye (traitements, primes, astreintes, GIPA, remboursement domicile travail etc.)
- Finalité 8 Mise en œuvre de la formation des agents (besoins en formation et formations suivies, suivi du compte personnel de formation etc.)
- Finalité 9 Organisation des élections professionnelles
- Finalité 10 Gestion du temps de travail (temps partiel, interventions, heures supplémentaires etc.) et organisation du travail
- Finalité 11 Gestion relative aux demandes des comptes épargne temps des agents
- Finalité 12 Gestion du dispositif de télétravail
- Finalité 13 Pilotage de la masse salariale, suivi des effectifs et réalisation de statistiques
- Finalité 14 Mise en œuvre du dialogue social
- Finalité 15 Gestion des procédures disciplinaires
- Finalité 16 Gestion du contentieux
- Finalité 17 Gestion des agents partant à la retraite
- Finalité 18 Gestion et diffusion des plannings de présence, d'organigrammes
- Finalité 19 Gestion des mouvements de grève
- Finalité 20 gestion des régimes indemnitaires
- Finalité 21 Gestion des dossiers archives des agents
- Finalité 22 suivi des habilitations dans les différentes applications informatiques

Bases de licéité

- RGPD Oui
- Article 6 (1) c
- le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la préfecture est soumise, notamment :
- Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié (droits/obligations/gestion des contractuels)
 - Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 (formation)
 - Décret n° 2009-1065 du 28 août 2009 (CET)
 - Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature
 - Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 (comités sociaux d'administration)
 - Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 (compte personnel de formation)

Pour les autres finalités, la base juridique est l'article 6 (1) f du RGPD : le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la préfecture (gérer les moyens humains nécessaires à la réalisation de ses missions)

Titre III LIL(police-justice) Non
Titre IV Non

(renseignement, sûreté de l'Etat)

Catégories de personnes concernées

Candidats à un poste de contractuel
Agents titulaires et contractuels
Volontaires en service civique
Membres de la famille d'un agent ou autre personne à contacter
Stagiaires et apprentis
Prestataires de service (formation)

Catégories de données traitées

Données d'identification, coordonnées personnelles et professionnelles, photos
Vie personnelle et justificatifs (situation familiale)
Vie professionnelle (éléments contenus dans le CV, poste occupé, position administrative, formations suivies et besoins exprimés, appréciation de l'agent et souhait éventuel de mobilité, dates des différents congés, des absences, dates de départ, jours de télétravail, nom du prestataire de service etc.)
Eléments d'ordre économique et financier (RIB, avis d'imposition, bulletins de paie, rémunération versée dont mo des primes, heures supplémentaires, imputations budgétaires etc.)
Présence et discipline : aperçu des présences, motifs des absences, mesures disciplinaires
Eléments contenus dans le dossier de contentieux
Données sensibles : appartenance syndicale, s religion (selon le droit du travail)
NIR (selon le droit social)

Catégories de destinataires

Services en charge des traitements
Représentants du personnel
Agents des Ministères (DRH)
Agents de la direction régionale des finances publiques
Personnes concernées
Hiérarchie de l'agent
Prestataires de service
Directions départementales interministérielles
Directions régionales
RBOP
SGAMI
Conseil médical
préfecture de région
DINUM (annuaire Maia)
La Caisse des dépôts et consignations (comptes formation)

Existence de transferts de données hors UE

Non

Durée de conservation prévue

la durée de conservation est de 80 ans à compter de la date de naissance, ensuite le dossier peut être versé aux archives départementales

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à 13/12/23

jour

service des ressources humaines et de l'action sociale

Activité n° 11 Santé et médecine de prévention

Finalités

- Finalité 1 Gestion des accidents de travail
- Finalité 2 Gestion des visites médicales
- Finalité 3 Instructions sur les aménagements de poste
- Finalité 4 Suivi de la santé au travail – risques psychosociaux (préparation des dossiers pour la cellule de veille)
- Finalité 5 Suivi des agents en congé longue maladie, en congé longue durée, en temps partiel thérapeutique etc.
- Finalité 6 Suivi des vaccinations
- Finalité 7 Suivi du recensement des agents reconnus travailleurs handicapés
- Finalité 8 Gestion des maladies professionnelles

Bases de licéité

RGPD Oui-Article 6 (1) c du RGPD – le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la préfecture est soumise.

Titre III LIL(police-justice) Non

Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat) Non

Fondements juridiques

Notamment :
Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié
(droits/obligations/gestion des contractuels)

Catégories de personnes concernées

Agents
Equipe médicale

Catégories de données traitées

Données d'identification, coordonnées
Vie personnelle
Vie professionnelle (grade, carrière, date d'entrée dans l'administration etc.).
Données de localisation (secteur géographique de compétence du médecin)
Informations d'ordre économique et financier (taux de rémunération, RIB)
Données sensibles : santé (état de s rqrth, récapitulatif des arrêts de travail, date accident, date arrêt, rechute, date rapport, date arrêté, date reprise, date de consolidation, avis du médecin de prévention ou de la commission de réforme, soins dispensés, informations sur les vaccinations précédentes) et justificatifs (certificats médicaux etc.)
NIR

Catégories de destinataires

Services en charge du traitement
Médecin de prévention et ergonomes
Membres du conseil médical
Médecin expert agréé
Membres du CSA formation spécialisée
L'assistante sociale
Représentants du personnel

Existence de transferts de données hors UE

Non

Durée de conservation prévue

Données du dossier individuel conservées selon les durées prévues à l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif à la composition du dossier individuel des agents publics géré sur support électronique

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour 13/12/23
Service : médecin du travail

Activité n°13 Finances, immobilier, logistique

Finalités	
Finalité 1	Délivrance des cartes achats et gestion de la dépense
Finalité 2	Gestion des habilitations CHORUS
Finalité 3	Remboursement des frais de déplacements
Finalité 4	Gestion des contrôles d'accès aux bâtiments (stationnement au parking compris)
Finalité 5	Tableau de suivi des recettes
Finalité 6	Tenue de la liste des guide-files et serre-files
Finalité 7	Tenue du registre hygiène sécurité
Finalité 8	Tenue du registre des visiteurs et des entreprises réalisant une prestation dans le bâtiment
Finalité 9	Suivi des contrats et marchés
Finalité 10	Recensement et suivi des travaux – maintenance des appareils
Finalité 11	Gestion des copieurs
Bases de licéité	
RGPD	Oui- Article 6 1 (b) et (f) du règlement européen 2016/679
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
Catégories de personnes concernées	
	Agents (dont membres du corps préfectoral)
	Visiteurs
	Professionnels (Sous-traitants et ses salariés intervenant sur le bâtiment)
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées professionnelles
	Vie professionnelle (nom de l'entreprise ; administration d'affectation/direction/fonction ; matricule)
	Eléments d'ordre économique et financier (pour la carte : n° de carte, plafond annuel autorisé, plafond par opération, solde annuel et mensuel ; RIB ; K-Bis ; attestations fiscales des entreprises).
	Données du véhicule de l'agent (immatriculation, type de véhicule)
	Données sensibles : santé (si un agent fait état dans le registre hygiène sécurité d'un problème de santé dont il est atteint)
Catégories de destinataires	
	Service interne
	Banque
	Syndicats
	Comité social d'administration
	Médecin de prévention
	Prestataire
	CSPR-SFACT
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	

	Selon les règles d'archivage et sur la DUA des pièces comptables : 10 ans
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	13/12/2023

Service Pilotage budgétaire moyens de fonctionnement

Activité n°14 Étrangers

Finalités

- Finalité 1 Suivi des accords - titres de séjour
- Finalité 2 Suivi des refus de séjour, mesures d'éloignement, décision restrictives de liberté (placement en CRA, assignation à résidence)
- Finalité 3 Suivi des étrangers incarcérés
- Finalité 4 Suivi des contentieux
- Finalité 5 Suivi des demandes d'asile
- Finalité 6 Suivi des naturalisations
- Finalité 7 Traitement des signalements lutte contre la fraude et trouble à l'ordre public
- Finalité 8 Echanges de permis de conduire
- Finalité 9 Recensement et suivi des mineurs non accompagnés

Bases de licéité

	RGPD	Oui- Article 6 1 (e)
Titre III LIL(police-justice)		Non
Titre IV (renseignement, sûreté de l'Etat)		Non

Fondements juridiques

Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Usagers et membres de sa famille (ou personne l'hébergeant)
Elus ou membres d'association intervenu sur le dossier d'un étranger
Professionnels (avocats)

Catégories de données traitées

Données d'identification (dont n° AGDREF, n° OFPRA, n° PRENAT), coordonnées personnelles et professionnelles, pièces justificatives (photocopie passeport, visa, titre de séjour, justificatif de domicile).
Date de fin de validité titre de séjour ou passeport
Photo d'identité ; empreintes digitales
Vie personnelle (date et lieu de naissance, nationalité, situation familiale, composition du foyer)
Vie professionnelle (employeur, profession exercée, nom de l'avocat ;mandat électoral)
Eléments d'ordre économique et financier (salaire perçu, autres ressources ; avis d'imposition)
Date et nature d'une décision administrative (refus de séjour, oqtf, assignation à résidence)
Infractions et condamnations (B 2, casier judiciaire étranger) ; comportement de l'étranger au regard de l'ordre public ; date de remise en liberté
Données sensibles : santé (antécédents méd et si demandeur présente une situation d'handicap ; suivi donné par l'OFII)
NIR
Eléments juridictionnels (juridiction, n° de recours, décision de la juridiction rendue, mo des condamnations et des frais irrépétibles)
Données de localisation (lieu d'incarcération de l'étranger détenu ;

Catégories destinataires	<p>centre de rétention administratif où l'étranger est placé ; adresse du centre d'accueil pour demandeur d'asile)</p> <p>de</p> <p>Service interne Référént fraude Autres préfectures Ministère de l'intérieur (Direction générale des étrangers en France) Autorité judiciaire (procureur de la république ; juridictions administratives) Autres administrations et assimilées (OFII, administration pénitentiaire, Assurance maladie, consulats de France, départements-aide sociale à l'enfance) Forces de l'ordre (gendarmerie, police aux frontières, direction départementale de la sécurité publique) Avocats Personnes concernées</p>
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	Selon le CESEDA
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	20/12/2023
Service des immigrations	

Activité n°15 Élections

Finalités	
Finalité 1	Tenue de la liste des délégués pour les commissions de contrôle des listes électorales
Finalité 2	Rémunération des personnels affectés aux travaux des élections, en Indemnités Travaux Supplémentaires (ITS)
Finalité 3	Tenue du listing des officiers de police judiciaire habilités à signer les procès-verbaux des élections
Finalité 4	Recueil et instruction des candidatures
Finalité 5	Mise sous pli des documents de propagande électorale
Finalité 6	Composition des bureaux de vote
Finalité 7	Remboursement des frais de campagne
Finalité 8	Délivrance de la carte de maire et d'adjoint
Finalité 9	Suivi de la composition des conseils municipaux (dont suivi des démissions de maires, adjoints et conseillers municipaux)
Finalité 10	Versement de l'indemnité forfaitaire aux grands électeurs (élections sénatoriales)
Bases de licéité	
RGPD	Oui -Article 6 1 (c) et (e)
Titre III LIL(police-justice)	Non
Titre IV (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements Décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 relatif à la mise en œuvre de deux traitements automatisés de données à caractère personnel dénommés « Application élection » et « Répertoire national des élus »
Catégories de personnes concernées	
	Candidats et élus
	Agents
	Délégués pour les commissions de contrôle des listes électorales
	Membres des bureaux de vote
Catégories de données traitées	
	Données d'identification (Etat-civil, date et lieu de naissance), coordonnées personnelles et professionnelles (courriel, téléphone et adresse postale)
	Vie professionnelle (profession, fonction, affectation, grade ; n° immatriculation des fonctionnaires en charge de l'organisation logistique des journées électorales ; demande du code CSP pour vérifier les conditions d'éligibilité)
	Infractions et condamnations (B 2)
	Données sensibles : opinions politiques (nuance)
	Eléments d'ordre économique et financier (RIB ; mo de l'indemnité)
	Données de localisation (bureaux de vote ; commune du mandat exercé ; ancienne affectation et commune de désignation pour les délégués)

	NIR
	Durée des mandats ; heures travaillées
Catégories de destinataires	
	Service interne, Cabinet du Préfet
	Mairies
	Ministère de l'intérieur (DMATES)
	Prestataire (pour la mise sous pli de la propagande électorale ; routeur)
	Partis politiques
	Usagers
	Personnes concernées
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Selon textes cités
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	06/12/23

Activité n°16 Coordination des politiques publiques

Finalités

- Finalité 1 Tenue et publication du Recueil des actes administratifs
- Finalité 2 Suivi de la composition des commissions consultatives créées par le Préfet, permettre des contacts aisés pour les convocations, listes d'émargement, renouvellements (exemple commission départementale d'aménagement commercial) etc.
- Finalité 3 Suivi des délégations de signature du Préfet aux membres du corps préfectoral et agents

Bases de licéité

RGPD	Oui-Article 6 1 (e)
Titre III LIL(police-justice)	Non
Titre IV (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non

Fondements juridiques

Décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Membres des commissions
Usagers
Élus
Professionnels

Catégories de données traitées

Données d'identification (potentiellement tout type de données personnelles de cette catégorie au regard de la diversité des actes publiés au RAA, telles que état civil, signature manuscrite, nom d'une société), coordonnées personnelles et professionnelles (adresse de courriel)

Vie professionnelle (Potentiellement tout type de données personnelles de cette catégorie au regard de la diversité des actes publiés au RAA, telles que la communication par l'utilisateur de documents justifiant son parcours professionnel pour obtenir le titre ou l'agrément souhaité (copie des diplômes). La publication d'un agrément est une catégorie d'actes publiés au RAA parmi tant d'autres ; raison sociale, siège social ; grade et fonctions exercées
Champ matériel de la délégation de signature

Données sensibles : par exemple appartenance syndicale (liste des conseillers du salarié : donnée sensible rendue publique par l'intéressé).

Catégories de destinataires

Service en charge des traitements
Corps préfectoral
Professionnels d'un secteur d'activité (par exemple pour la commission départementale d'aménagement commercial)
Citoyens (lecture du RAA sur internet)
Agents de DDI

Existence de transferts de données hors UE

Non

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la
Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à 20/12/2023
jour

Service : Pôle de coordination interministérielle et performance

Activité n°17 Expertise ressources titres (CNIS PASS + PCA)

Finalités

- Finalité 1 Gestion des habilitations des agents de Préfecture, et des mairies
- Finalité 3 Suivi de l'activité (destruction des titres CNI/Passeport, OST, courriers et mails SIV, transmission des fonds de dossier)
- Finalité 4 Suivi du contrôle interne (notamment par des contrôles aléatoires)
- Finalité 5 Lutte contre la fraude interne et externe

Bases de licéité

	RGPD	Oui-Article 6 1 (e)
Titre III LIL(police-justice)		Oui
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)		Non

Fondements juridiques

Décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Agents
Usagers (dont ceux suspectés de fraude)
Partenaires publics

Catégories de données traitées

Éléments d'identification (dont initiales des agents) coordonnées professionnelles
Vie professionnelle (matricule, fonction, profil attribué, bureau d'affectation, formations suivies)
Type de dossiers, motif des refus
Données relatives aux titres (type, numéro)
Données relatives aux infractions et condamnations (antécédents judiciaires)

Catégories de destinataires

Service en charge des traitements, le référent fraude départemental
Services de police et de gendarmerie
Mairies
Usagers
Professionnels de l'automobile

Existence de transferts de données hors UE

Non

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour

Service : pôle relation usagers

Activité n° 17.1 Expertise ressources titres

Finalités

- Finalité 1 Gestion des habilitations des agents du CERT et des mairies
- Finalité 2 Coordonnées des interlocuteurs du CERT
- Finalité 3 Suivi de l'activité (production de titres et actions réalisées par les agents)
- Finalité 4 Suivi du contrôle interne (notamment par des contrôles aléatoires)
- Finalité 5 Lutte contre la fraude interne et externe

Bases de licéité

	RGPD	Oui-Article 6 1 (e)
Titre III LIL(police-justice)		Oui
Titre IV LIL(renseignement, sûreté de l'Etat)		Non

Fondements juridiques

Décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Agents
Usagers (dont ceux suspectés de fraude)
Partenaires publics

Catégories de données traitées

Eléments d'identification (dont initiales des agents) coordonnées professionnelles
Vie professionnelle (matricule, fonction, profil attribué, bureau d'affectation, formations suivies)
Type de dossiers, motif des refus
Date de la saisine du procureur
Données relatives aux titres (type, numéro)
Données relatives aux infractions et condamnations (antécédents judiciaires)

Catégories de destinataires

Service en charge des traitements, le référent fraude départemental
Parquet , tribunal judiciaire (pour les fraudes)
Services de police et de gendarmerie
Mairies

Existence de transferts de données hors UE

Non

Durée de conservation prévue

La suppression des titres dans la base TES est effectuée par l'ANTS en principe 2 ans après la fin de validité des titres.

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour

Les mises à jour de l'application sont effectuées directement par l'ANTS.

Service : CERT

Activité 17. 2 Expertise ressources titres Fraude

Finalités	
Finalité 1	Lutte contre la fraude externe aux titres Permis de conduire, titres de séjour, titres d'identité et de voyage
Finalité 2	Suivi de l'activité (Droit de communication, levées de doute fraude et signalements article 40 du CCP)
Finalité 3	Contrôle des professions réglementées : plan de contrôle des professionnels de l'automobile, auto-écoles et VTC
Finalité 4	Suivi du contrôle interne (notamment par des contrôles aléatoires de second niveau)
Finalité 5	Lutte contre la fraude interne : Gestion des habilitations des agents de la préfecture de la Loire et du CERT Auvergne- Rhône-Alpes
Finalité 6	Coordonnées des interlocuteurs du RFD
Bases de licéité	
RGPD	Oui - Article 6 1 (e)
Titre III LIL(police-justice)	Oui
Titre IV (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Agents
	Usagers (dont ceux suspectés de fraude)et membres de leur famille (ou personnes les hébergeant)
	Partenaires publics
	Professionnels habilités ou agréments par le préfet
Catégories de données traitées	
	Eléments d'identification des agents: nom prénom matricule, fonction, profil attribué, bureau d'affectation, formations suivies
	Données d'état civil et coordonnées postales et téléphoniques
	Type de dossiers, qualification de la fraude
	Date de la saisine du procureur
	Données relatives aux titres (type, numéro)
	Date et nature d'une décision administrative
Catégories de destinataires	
	Services instructeurs en charge des traitements
	Parquet, tribunal judiciaire
	Services de police et de gendarmerie
	Mairies
	Partenaires publics
	Autres préfectures
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	10 ans
Mesures de sécurité	

	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	06/11/23

Activité n°18 Contrôle de légalité et affaires juridiques

Finalités

Finalité 2 Exercice du contrôle de lég
Finalité 3 Permettre le suivi des dotations par collectivité

Bases de licéité

RGPD Oui
Article 6 1 (e)
Titre III LIL Non
(police-justice)
Titre IV LIL Non
(renseignement, sûreté
de l'Etat)

Fondements juridiques

Décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Agents
Usagers
Elus locaux

Catégories de données traitées

Données d'état civil (ça peut être les initiales de l'agent qui traite un dossier) et coordonnées (personnes concernées par les actes soumis au contrôle de légalité)
Données sur la vie professionnelle (agents de la fonction publique territoriale, avocat, dirigeant de société)
Eléments d'ordre économique et financier (rémunération, régime indemnitaire au titre des mandats électoraux, RIB)
Eléments d'ordre juridictionnel : n° de recours, juridiction concernée, sens et date de la décision du tribunal, mo des condamnations et des frais irrépétibles
Potentiellement tout type de données sensibles pour les contentieux.

Catégories de destinataires

Service en charge des traitements
Juridictions administratives
Elus
Personnes qualifiées

Existence de transferts de données hors UE

Non

Durée de conservation prévue

+ de 10 ans

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour

13 décembre

Activité 18.1 Affaires juridiques

Finalités

- Finalité 1 Exercice du contrôle de lég
- Finalité 2 Fichier des interlocuteurs (correspondants du pôle d'appui juridique, référent pour le contrôle de légalité)
- Finalité 3 Suivi des dossiers d'urbanisme (ex : liste des membres de la commission de conciliation)

Bases de licéité

RGPD	Oui
	Article 6 1 (e)
Titre III LIL(police-justice)	Non
Titre IV (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non

Fondements juridiques

Décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Usagers (Collectivités locales)
Elus locaux

Catégories de données traitées

Données d'état civil (des élus locaux) et coordonnées (personnes concernées par les actes soumis au contrôle de légalité)
Données sur la vie personnelle des élus locaux (âge, adresse, courriel des élus)

Catégories de destinataires

Service en charge des traitements administratifs

Existence de transferts de données hors UE

Non, les données sont uniquement à usage interne

Durée de conservation prévue

Pour les élus, en fonction de la durée de leur mandat

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour 12/12/2023

Activité 18 .2 Contrôle de légalité et affaires juridiques

Finalités

Finalité 2 Exercice du contrôle de lég
Finalité 3 Permettre le suivi des dotations par collectivité

Bases de licéité

RGPD Oui
Article 6 1 (e)

Titre III LIL(police-justice)
Titre IV
(renseignement, sûreté de
l'Etat)

Non
Non

Fondements juridiques

Décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Agents
Usagers
Elus locaux

Catégories de données traitées

Données d'état civil (ça peut être les initiales de l'agent qui traite un dossier) et coordonnées (personnes concernées par les actes soumis au contrôle de légalité)
Données sur la vie professionnelle (agents de la fonction publique territoriale, avocat, dirigeant de société)
Eléments d'ordre économique et financier (rémunération, régime indemnitaire au titre des mandats électoraux, RIB)
Eléments d'ordre juridictionnel: n° de recours, juridiction concernée, sens et date de la décision du tribunal, mo des condamnations et des frais irrépétibles
Potentiellement tout type de données sensibles pour les contentieux.

Catégories de destinataires

Service en charge des traitements
Juridictions administratives
Elus
Personnes qualifiées

Existence de transferts de données hors UE

Non

Durée de conservation prévue

+ de 10 ans

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour 13 décembre

Bureau des Finances Locales

Activité n°19 Politique environnementale

Finalités	
Finalité 1	Suivi des personnes exerçant la fonction de commissaire enquêteur (ex : recensement sur la liste d'aptitude et assurer une communication avec eux)
Finalité 2	Organisation des enquêtes publiques
Finalité 3	Réunion des commissions environnementales (convocations)
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL(police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Exploitants d'établissements relevant de la législation liée à l'environnement
	Professionnels (commissaires enquêteurs, représentants d'associations et de divers organismes)
	Usagers (citoyens)
	Collectivités territoriales
	Établissements publics d'État à caractère industriel ou commercial.
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées postales et téléphoniques, justificatifs (CNI)
	Vie professionnelle (profession exercée, fonction, date de fin de fonction, nombre d'enquêtes réalisées et de formations suivies sur les deux dernières années pour le candidat à la liste des commissaires enquêteurs), pièces justificatives (documents justifiant du parcours professionnel pour obtenir le titre souhaité - copie des diplômes)
	Mandat (date de fin de fonction)
	Observations du public
	Infractions et condamnations (B2 pour la fonction de commissaire enquêteur)
Catégories de destinataires	
	Service en charge des traitements ; préfectures des départements limitrophes (liste des commissaires enquêteurs)
	Membres des commissions
	Collectivités territoriales du département
	Cours et tribunaux administratifs
	Autres services de l'Etat (DDI)
	Pétitionnaires
	Usagers
	Commissaires enquêteurs
	Associations
Existence de transferts de données hors UE	

	Non
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	13/12/2023

Activité n° 20 Versement de subventions

Finalités

- Finalité 1 Suivi des subventions versées aux territoires / aux entreprises / aux associations
- Finalité 2 Contacter les porteurs de projets

Bases de licéité

	RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL(police-justice)		Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)		Non

Fondements juridiques

Décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Responsables ou contacts au sein des structures demandeuses

Catégories de données traitées

Données d'identification, coordonnées postales et téléphoniques
Montant de la subvention
RIB du porteur de projet

Catégories de destinataires

Service en charge des traitements
Direction en charge des finances (pour le versement)
Collectivités territoriales du département

Existence de transferts de données hors UE

Non

Durée de conservation prévue

+ de 10 ans

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour 13 décembre

Service : Bureau des finances locales

Activité n°20.1 Versement de subventions

Finalités	
Finalité 1	Suivi des subventions versées aux territoires
Finalité 2	Contacteur les porteurs de projets
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e) mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique
Titre III LIL(police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Collectivités territoriales
	Établissements publics d'État à caractère industriel ou commercial.
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées postales et téléphoniques de la collectivité et de ses agents
	Montant de la subvention
	RIB du porteur de projet
Catégories de destinataires	
	Service en charge des traitements
	Direction en charge des finances (pour le versement)
	Collectivités territoriales du département
	Autres administrations du département
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Durée de finalisation du projet : 9 ans (2+1 pour le démarrage des travaux / 4+2 pour l'achèvement des travaux 5 ans après la fin des travaux
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	13/12/2023

Services :Pôle d'animation territoriale

Activité n°20.2 Mission développement économique et emploi

Finalités

- Finalité 1 Suivi des subventions versées aux entreprises
- Finalité 2 Contacter les porteurs de projets

Bases de licéité

- RGPD Oui
- Article 6 1 (e)
- Titre III LIL (police-justice) Non
- Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat) Non

Fondements juridiques

Décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Responsables ou contacts au sein des structures demandeuses

Catégories de données traitées

Données d'identification, coordonnées postales et téléphoniques
Montant de la subvention
RIB du porteur de projet

Catégories de destinataires

Service en charge des traitements
Direction en charge des finances (pour le versement)
Collectivités territoriales du département

Existence de transferts de données hors UE

Non

Durée de conservation prévue

Pour les besoins du service

Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.

Date de dernière mise à jour 13/12/2023

Chargée de développement économique

Activité n°21 Politique de la ville et aménagement du territoire, hébergement et logement

Finalités	
Finalité 1	Gestion des expulsions locatives - évolution de la situation du locataire tout au long de la procédure d'expulsion locative (aide à la décision pour octroi du concours de la force publique)
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL(police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'État)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Agents
	Usagers
	Parfois huissiers
	Bailleur
	Partenaires (collectivités)
Catégories de données traitées	
	Données d'état civil et coordonnées postales et téléphoniques
	Vie personnelle (situation familiale, composition du foyer, logement occupé)
	Vie professionnelle (métier exercé, fonction ou poste, autres éléments contenus sur le cv et, pour les délégués du préfet, affectation territoriale, convention signée, date de prise de fonction, date de fin)
	Données d'ordre économique et financier (situation économique-revenus ; mo de la dette locative et autres dettes – dossier Banque de France - du foyer faisant l'objet d'une mesure d'expulsion et rapport d'enquête fait par les services sociaux)
	Données sensibles : parfois données de santé (connaissance des pathologies en cas d'expulsion locative)
Catégories de destinataires	
	Forces de l'ordre
	Bailleurs ou propriétaires
	Huissiers
	Personnes concernées
	Conseil départemental ; DDI
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	10 ANS
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	06/12/23

